

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE TOGOLAISE

PARAISSANT LE 1^{er} ET LE 16 DE CHAQUE MOIS A LOME

Destinations	Abonnement 1 an		Abonnement 6 mois		ABONNEMENTS, ANNONCES ET AVIS DIVERS
	Ordinaire	Avion	Ordinaire	Avion	
Togo, France et autres pays d'expression française	2.000	4.000	1.100	2.100	Pour les abonnements, annonces et réclamations, s'adresser à l'EDITOGO B.P. 891 — Tél. 21-37-18 -- 21-61-08 — FAX (228) 21-61-07 — LOME Les abonnements et annonces sont payables d'avance La ligne 80 frs Minimum 250 frs Chaque annonce répétée : moitié prix : Minimum 250 frs
Etranger	2.300	4.500	1.250	2.350	
Prix du Numéro par porteur ou par Poste : Togo, France et autres pays d'expression française 150 frs Etranger : Port en sus Les numéros spéciaux 200 frs					

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION :

CABINET DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE — TEL. : 21-27-01 — LOME

S O M M A I R E

PARTIE NON OFFICIELLE

AVIS, COMMUNICATIONS ET ANNONCES

CONSERVATION DE LA PROPRIETE FONCIERE

AVIS DE DEMANDE D'IMMATRICULATION

(Le service du journal officiel décline toute responsabilité quant à la teneur des actes publiés sous cette rubrique).

Toutes personnes intéressées sont admises à former opposition à la présente immatriculation, es mains du Conservateur soussigné, dans le délai de trois mois à compter de l'affichage du présent avis, qui aura lieu incessamment en l'auditoire des Tribunaux de Droit Moderne de première instance de Lomé, Lacs, Zio, Tône, Tchaoudjo, et Kozah.

Suivant réquisition, n° 15079 déposée le 5 novembre 1990, M. Mathé Kossi, profession de cordonnier, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a 12 ca situé à Tokoin, commune de Lomé connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par le lot n° 1930, au

sud par le lot n° 1928, à l'est par une rue non dénommée et à l'ouest par le lot n° 1920.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 15080 déposée le 5 novembre 1990, M. Mathé Messan, profession de juriste, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 37 a 98 ca situé à Kpalimé, préfecture de Kloto connu sous le nom de Tsihinu Hétoè et borné au nord, au sud, à l'est et à l'ouest par des rues non dénommées.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 15081 déposée le 5 novembre 1990, M. Mathé Messan, profession de juriste, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 16 a 80 ca situé à Kpalimé, préfecture de Kloto connu sous le nom de Kusuntu Agodeké et borné au nord, au sud et à l'ouest par des rues non dénommées et à l'est par les lots n°s 19 et 26.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 15082 déposée le 5 novembre 1990, Mme Hawa Titikpina, profession de commerçante, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 3 a 91 ca situé à Tokoin, commune de Lomé connu sous le nom de Wuiti et borné au nord par un passage de 3 mètres, au sud par le lot n° 114, à l'est par la route de Djangblé et à l'ouest par le lot n° 113-bis.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 15083 déposée le 6 novembre 1990, M. Dosseh Azonwoubo, profession de gérant de la PROMAICO, demeurant et domicilié à Lomé, 97 Bd du 13 Janvier, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, mandataire de la société PROMAICO, SARL demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 8 a 49 ca situé à Nyékonakpoè, commune de Lomé et borné au nord par la rue Lagunaire, au sud par la rue Tenega, à l'est par un lot non identifié et à l'ouest par une rue non dénommée.

Il déclare que ledit immeuble appartient à la société PROMAICO et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 15084 déposée le 6 novembre 1990, M. Lankou Kossi Mawuli, profession de maître-maçon, demeurant et domicilié à Lomé Aflao-Totsi, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 7 a 11 ca situé à Aflao, préfecture du Golfe connu sous le nom de Sagbado et borné au nord et à l'est par des rues non dénommées, au sud par le lot n° 31 et à l'ouest par les lots n° 27 et 28.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 15085 déposée le 8 novembre 1990, M. Amenyah Kwami Yétowonya, profession de commerçant, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme

d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 7 a 43 ca situé à Sanguéra, préfecture du Golfe connu sous le nom de Légbassito et borné au nord par la propriété Agbadjaka, au sud par la propriété Dzéméké, à l'est par la propriété Koudakpo Badi et à l'ouest par la propriété Aniglo Kodjo.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 15086 déposée le 8 novembre 1990, M. Amenyah Kwami Yétowonya, profession de commerçant, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 89 a 49 ca situé à Sanguéra, préfecture du Golfe connu sous le nom de Légbassito et borné au nord par la propriété Agbotro, au sud par la collectivité Koffi Nougalo, à l'est par la propriété Attitso Tessou et à l'ouest par la propriété Avoudigbe Adeyno.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 15087 déposée le 9 novembre 1990, M. Detoh Messan, profession de commerçant, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 11 a 99 ca situé à Aflao-Adidogomé, préfecture du Golfe connu sous le nom de Yokoè-Kofegan et borné au nord, au sud, à l'est et à l'ouest par la collectivité Agbotamé.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 15088 déposée le 9 novembre 1990, M. Tatcho Panessa, profession de receveur des Domaines, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, agissant pour le compte de la collectivité Todo A. Kloutsé demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 5 a 47 ca situé à Tokoin, commune de Lomé connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par le lot n° 47, au sud par le lot n° 45, à l'est par le Boulevard du Haho et à l'ouest par le lot n° 39.

Il déclare que ledit immeuble appartient à la collectivité Todo A. Kloutsé et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels, ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 15089 déposée le 9 novembre 1990, M. Tatcho Panessa, profession de receveur des Domaines, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, agissant pour le compte de la collectivité Todo A. Kloutsé demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 5 a 12 ca situé à Lomé, préfecture du Golfe connu sous le nom de Cacaveli et borné au nord par les lots n°s 2 et 4, au sud par le lot n° 8, à l'est par le lot n° 6 et à l'ouest par une rue non dénommée.

Il déclare que ledit immeuble appartient à la collectivité Todo A. Kloutsé et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 15091 déposée le 13 novembre 1990, M. Gnassingbé Toyi, profession d'officier supérieur des FAT, demeurant et domicilié à Lomé-Camp RIT, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 17 ha 44 a 50 ca situé à Gléi, préfecture de l'Ogou connu sous le nom d'Ikoboukou et borné au nord par le domaine Amou et une ferme avicole, au sud, à l'est et à l'ouest par la propriété N'Tsou N'Nenafou.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 15092 déposée le 13 novembre 1990, Mme Magloe Akuyovi Kafui, profession de revendeuse, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 2 a 94 ca situé à Aflao, commune de Lomé connu sous le nom d'Agbalépédogan et borné au nord par le lot n° 2597, au sud par le lot n° 2596, à l'est par le lot n° 2604 et à l'ouest par une rue non dénommée.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 15093 déposée le 14 novembre 1990, M. Djassah Kalgora, profession de manutentionnaire au Port, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 7 a 96 ca situé à Agoè-Nyivé, préfecture du Golfe connu sous le nom de Klévé et borné au nord

par une rue non dénommée, au sud par le lot n° 190, et 188.

à l'est par le lot n° 192 et à l'ouest par les lots n°s 187

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 15094 déposée le 14 novembre 1990, M. Agbetomey Kokouvi, profession de magistrat, demeurant et domicilié à Lomé Aflao-Adidogomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 3 a 34 ca situé à Agoè-Nyivé, préfecture du Golfe et borné au nord par le lot n° 100-A, au sud et l'est par des rues en projet et à l'ouest par le lot n° 98.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 15095 déposée le 15 novembre 1990, M. Gbeti Kodjo, profession de commerçant, demeurant et domicilié à Lomé-Hédzranawoè, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 8 a 84 ca situé à Lomé, commune de Lomé connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par les lots n°s 302 et 303, au sud par une rue non dénommée, à l'est par le lot n° 309 et à l'ouest par le lot n° 307-bis.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 15096 déposée le 15 novembre 1990, M. Andjo Tchamdja, profession d'ingénieur-télécom, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 4 a 85 ca situé à Lomé, commune de Lomé connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par le lot n° 14, au sud par une rue non dénommée, à l'est par le lot n° 12 et à l'ouest par les lots n°s 17 et 18.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 15097 déposée le 15 novembre 1990, M. Amouzou Abalo Koffi, profession d'expert comptable, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise demande l'immatriculation au Livre fon-

cier de la République togolaise d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 5 a 70 ca situé à Agoè-Nyivé, préfecture du Golfe connu sous le nom de Zone Centrale Nord E-2 et borné au nord par une rue non dénommée, au sud par le lot n° 511, à l'est par le lot n° 512 et à l'ouest par le lot 508.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 15098 déposée le 15 novembre 1990, Mme Amouzou Kokoè, née Gabà, profession de médecin, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 12 a 00 ca situé à Agoè-Nyivé, préfecture du Golfe connu sous le nom de Zone Centrale Nord E-2 et borné au nord par le lot n° 607, au sud par le lot n° 613, à l'est par les lots n° 610 et 612 et à l'ouest par une rue non dénommée.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 15099 déposée le 15 novembre 1990, M. Dzidzienyo Kwaku, profession d'employé à la Compagnie KLM, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 8 a 00 ca situé à Agoè-Nyivé, préfecture du Golfe connu sous le nom de Secteur E-3² et borné au nord par une rue non dénommée, au sud par le lot n° 202, à l'est par le lot n° 204 et à l'ouest par le lot n° 199.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 15100 déposée le 16 novembre 1990, M. Azongbossi Komaklo Komla, profession de directeur de société, demeurant et domicilié à Lomé-Hédzranawè, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 2 a 99 ca situé à Tokoin commune de Lomé connu sous le nom de Wuiti et borné au nord par le lot n° 2, au sud et à l'est par le surplus du lot n° 1 et à l'ouest par une ruelle de 6 mètres.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 15101 déposée le 16 novembre 1990, M. Tadé Moucharafou, profession de fonctionnaire à la CEDEAO, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 5 a 98 ca situé à Agoè-Nyivé, préfecture du Golfe connu sous le nom de Zone Nord de la Gendarmerie et borné au nord par la route Agoè-Nyivé-Vakpossito, au sud par le lot n° 139, à l'est par une rue non dénommée et à l'ouest par le lot n° 133.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 15102 déposée le 16 novembre 1990, Mme. Bafei Patchaou, née Badaba, profession d'employée à la SNI et F.A., demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale 3 a 00 ca situé à Agoè-Nyivé, préfecture du Golfe connu sous le nom de Fiové et borné au nord par le lot n° 232, au sud par le n° 283, à l'est par une rue en projet et à l'ouest par le lot n° 261.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 15103 déposée le 16 novembre 1990, Mme Osseyi Abragan, épouse Atchou, profession d'institutrice, demeurant et domiciliée à Lomé-Aflao-Gakli, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un triangle d'une contenance totale de 1 a 95 ca situé à Aflao, commune de Lomé connu sous le nom de Gakli et borné au nord par le lot n° 967, au sud-est par le T.F. n° 17786 et à l'ouest par les lots n° 960 et 962.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 15104 déposée le 21 novembre 1990, M. Tchitcha Alo Vioto, profession de cultivateur, demeurant et domicilié à Baguida, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, agissant pour le compte des héritiers Tchitcha Alo demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble suburbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 80 a 48 ca situé à Baguida, préfecture du Golfe connu sous le nom de Lom'Nava et borné au nord par les héritiers Golou et Aholou Dara Ayedo, au sud et à l'est par Sotomey Zankpe et à l'ouest par Aholou Ayedo.

Il déclare que ledit immeuble appartient aux héritiers Tchitcha Aho et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 15105 déposée le 21 novembre 1990, M. Ali Yaya, profession d'agent des dahanes, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a 00 ca situé à Tokoin, commune de Lomé connu sous le nom de Hédranawoé et borné au nord par le lot n° 233, au sud par le lot n° 231, à l'est par le lot n° 243 et à l'ouest par une rue non dénommée.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 15106 déposée le 26 novembre 1990, M. Koudoro Omonitan, profession de médecin, demeurant à Kpalimé et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 8 a 97 ca situé à Agoè-Nyivé, préfecture du Golfe connu sous le nom de Klévé-Assikpimé et borné au nord par une rue non dénommée, au sud par le lot n° 183, à l'est par le lot n° 165 et à l'ouest par le lot n° 186.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 15107 déposée le 28 novembre 1990, Mme Aregba Aduké Wossiatou, profession de commerçante, demeurant et domiciliée à Lomé-Tokoin-Tamé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 4 a 95 ca situé à Tokoin, commune de Lomé connu sous le nom de Hédranawoé et borné au nord par le lot n° 332, au sud par le lot n° 320, à l'est par le lot n° 333 et à l'ouest par une rue en projet.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 15108 déposée le 26 novembre 1990, M. Viglo Kodjo, profession de comptable, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère

irrégulier d'une contenance totale de 5 a 25 ca situé à Hé, commune de Lomé connu sous le nom de Kpota et borné au nord par le lot n° 183, au sud par une rue non dénommée, à l'est par le lot n° 165 et à l'ouest par le lot n° 183.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 15109 déposée le 26 novembre 1990, M. Ahlin Byin Catarina, profession de professeur, demeurant en Suisse et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 30 a 44 ca situé à Aflao-Sagbado, préfecture du Golfe connu sous le nom d'Agotimé et borné au nord et à l'est par la collectivité Agbetessessi Kokou Maku, au sud par la propriété Agbetessessi et à l'ouest par la collectivité Agbetessessi Kokou Maku et la propriété Amela.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 15110 déposée le 26 novembre 1990, Mme Chatou Kponton, profession de fonctionnaire en retraite, demeurant et domiciliée à Lomé Tokoin-Ouest, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 30 a 44 ca situé à Aflao-Sagbado, préfecture du Golfe connu sous le nom d'Atigomé et borné au nord, à l'est et à l'ouest par la collectivité Agbetessessi Kokou Maku, au sud par les propriétés Amela et Yawa Agbetessessi.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 15111 déposée le 27 novembre 1990, M. Kuaovi Ayéléte Ahlin, profession d'ingénieur mécanicien, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 91 a 36 ca situé à Togoville, préfecture de Volta connu sous le nom de Tokoingan et borné au nord par la propriété Noubouli, au sud par un terrain non identifié, à l'est par la propriété Koudouvo et à l'ouest par la propriété Awouga.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 15112 déposée le 29 novembre 1990, Mme Akakpo A. Essénam, profession d'employée de banque (BTD), demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 4 a 25 ca situé à Aflao, préfecture du Golfe connu sous le nom de Soviébé et borné au nord par une rue en projet, au sud par le lot n° 1124-bis, à l'est par un passage de 6 mètres et à l'ouest par le lot n° 1123.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 15113 déposée le 29 novembre 1990, M. Félix A. Anyim, profession de commerçant, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité nigérienne demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 3 a 00 ca situé à Aflao, commune de Lomé connu sous le nom de Gakli et borné au nord et à l'ouest par le lot n° 1386-bis, au sud par le lot n° 1387 et à l'est par une rue en projet.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 15114 déposée le 30 novembre 1990, M. Abdoul-Karim A. Ouattara, profession de commerçant, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 4 a 98 ca situé à Agoè-Nyivé, préfecture du Golfe et borné au nord par la route Agoè-Nyivé Mission-Tové, au sud par la route Agoè-Nyivé-Sanguéra, à l'est par une réserve administrative et à l'ouest par le lot n° 82.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 15115 déposée le 30 novembre 1990, M. Edjame Adakpahoun, profession de cultivateur, demeurant et domicilié à Yokoè-Agblegan, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble suburbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 60 a 21 ca situé à Aflao, préfecture du Golfe connu sous le nom de Yokoè-Agblegan et

borné au nord, au sud et à l'ouest par la collectivité Gaglo et à l'est par la propriété Edjame Ayao.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Le Conservateur de la Propriété foncière,
TATCHO Panessa.

AVIS DE BORNAGE

Le vendredi 8 mars 1991 à 7 h 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé consistant en un terrain en forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 3 a 62 ca, connu sous le nom de Hédjranawoé et borné au nord par le lot n° 1990, au sud par le lot n° 1983, à l'est par une rue en projet et à l'ouest par le lot n° 1989 dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Anoukou A. Wahabou, peintre à Lomé, suivant réquisition du 27 juillet 1982, n° 10.520.

Le lundi 11 mars 1991, à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Agouévé, préfecture du Golfe consistant en un terrain en forme d'un polygone irrégulier d'une contenance de 2 ha 03 a 51 ca, connu sous le nom de Ahonkpè et borné au nord, au sud par la collectivité Tessou, à l'est par Koudakpo Anaka et à l'ouest par Zehou Aké et Agbi Sivagan dont l'immatriculation a été demandée par Me Massan Acouetey, avocat-défenseur à Lomé, suivant réquisition du 30 août 1983, n° 11.110.

Le mercredi 27 février 1991, à 7 h 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao-Gakli, commune de Lomé consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 06 a 55 ca et borné au nord par le lot n° 896, au sud par le lot n° 894, à l'est par le lot n° 904 et à l'ouest par une rue non dénommée dont l'immatriculation a été demandée par Mme Sonhaye Nikipibi Yawa, épouse Agbodjavou, s/c de Me Séwavi T. Adjétey, notaire à Lomé, suivant réquisition du 21 octobre 1983, n° 11.196.

Le mercredi 27 février 1991, à 7 h 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 6 a 01 ca, connu sous le nom de Batomé et borné au nord par le lot n° 1180, au sud par le lot n° 1176, à l'est par le lot n° 1179, à l'ouest par une rue non dénommée dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Moutarou Mamah, employé de bureau à la CNSS à Lomé, suivant réquisition du 11 novembre 1985, n° 12.238.

Le mercredi 27 février 1991, à 7 h 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance de 25 a 69 ca, connu sous le nom de Soviépe et borné au nord et au sud par des rues non dénommées, à l'est par la propriété Gbonsou Attikada et à l'ouest par Adigo Messan dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Adigo Messan, directeur de société, demeurant à Lomé s/c de M. Ekoue Anani, inspecteur 3e Degré Tél. : 21-69-45-B ; domicile 21-38-23, suivant réquisition du 22 mai 1986, n° 12.530.

Le jeudi 28 février 1991, à 10 h 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao-Gakli, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 40 a 09 ca et borné au nord par une rue non dénommée de 28 mètres, au sud par les lots n° 725 à 730, à l'est par une rue de 14 mètres et à l'ouest par le lot n° 731-bis dont l'immatriculation a été demandée par M. Gbekou Donkor, docteur en médecine demeurant à Lomé, suivant réquisition du 7 août 1986, n° 12.655.

Le mercredi 6 mars 1991, à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Sokodé, préfecture de Tchoudjo, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 12 a 40 ca connu sous le nom de Pangalam et borné au nord et au sud par des rues en projet, à l'est et à l'ouest par la collectivité de Pangalam dont l'immatriculation a été demandée par M. Kpekouma A. Tonkaguida, instituteur en retraite demeurant à Lomé-Tokoin, suivant réquisition du 11 août 1986, n° 12.655.

Le vendredi 8 mars 1991, à 7 h 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Kara, préfecture de la Kozah, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 7 a 48 ca, connu sous le nom de Chaminate et borné au nord par une réserve administrative, au sud par la propriété Atcha, à l'est par la route nationale n° 1 et à l'ouest par une rue non dénommée dont l'immatriculation a été demandée par M. Gaba Assiongbon, contrôleur technique demeurant à Kara, suivant réquisition du 1er octobre 1986, n° 12.740.

Le mardi 5 mars 1991 à 10 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, Commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 5 a 1 ca, connu sous le nom de Wuiti et borné au nord par le lot n° 879, au sud par le lot n° 877, à l'est par une rue en projet et à l'ouest par le lot n° 870 ; dont l'immatriculation a été demandée par Mme Grunitzky

Akofala, née Baéta, ménagère, demeurant à Lomé, 22, Boulevard de la République, suivant réquisition du 29 janvier 1987, n° 12 896.

Le mardi 5 mars 1991 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, Commune de Lomé, consistant en un terrain en forme d'un triangle scalène d'une contenance de 6 a 2 ca, connu sous le nom de Wuiti et borné au nord-ouest par Tokpo et Edoh Messan, au sud par le lot n° 6 et à l'est par une rue en projet, dont l'immatriculation a été demandée par M. Ekpe N. Amouzou, tailleur à Lomé, suivant réquisition du 15 avril 1987, n° 13026.

Le jeudi 21 mars 1991 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Dalavé, Préfecture du Zio, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance de 3 ha 73 a 89 ca, connu sous le nom de Tonoukouff et borné au nord par propriété Sadjere Aziagbède, au sud, à l'est et à l'ouest par la propriété Kegbolo Agbobara ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Gbenyedji Komlan, propriétaire demeurant à Lomé, suivant réquisition du 17 novembre 1987, n° 13 306.

Le mardi 5 mars 1991 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Sotouboua, consistant en un terrain en forme d'un polygone irrégulier d'une contenance de 13 a 36 ca, connu sous le nom de Sondè et borné au nord, à l'est par des rues en projet, au sud par Awesso Simanou et à l'ouest par une réserve administrative, dont l'immatriculation a été demandée par M. Djonka Lao-Abalo, directeur de société Togo-Voyages, suivant réquisition du 27 janvier 1988, n° 13 428.

Le jeudi 28 février 1991 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao, Commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance de 5 a 97 ca, connu sous le nom de Totsi et borné au nord par un passage, au sud et à l'est par les lots n° 684 et 687 à l'ouest par une rue de 16 mètres ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Adjovi W. Koffi, administrateur civil à Lomé, suivant réquisition du 11 février 1988, n° 13 466.

Le mardi 5 mars 1991 à 10 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Sotouboua, Préfecture de Sotouboua, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 20 a 7 ca, connu sous le nom de Tchitchiao et borné au nord par Zato, au sud par Amouzou, à l'est par une rue non dénommée et à l'ouest par Baniza ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Bitho Essohanam, chef service du personnel à la Présidence de la République à Lomé, suivant réquisition du 28 juillet 1988, n° 13 754

Le jeudi 28 février 1991 à 10 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé-Tokoin, Commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance de 6 a 36 ca, connu sous le nom d'Abovey et borné au nord par une rue de 16 m, au sud par le lot n° 111, à l'est par une rue de 20 m et à l'ouest par le lot n° 114 ; dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Koudjrako Ayawo Gati, instituteur demeurant à Agou-Tomégbé (s/c de M. Koudjrako Messan, SGGG-Lomé), suivant réquisition du 30 août 1988, n° 13 819.

Le lundi 25 février 1991 à 10 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Agoè-Nyivé, Préfecture du Golfe, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 5 a 61 ca, et borné au nord par une rue non dénommée, au sud par le lot n° 245 et à l'ouest par le lot n° 243 ; dont l'immatriculation a été demandée par Mme Nassar Ledji, couturière demeurant à Lomé - Klikamé, Route Bretelle, suivant réquisition du 26 septembre 1988, n° 13 851.

Le mercredi 27 février 1991 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé-Akodessewa, Commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance de 3 a 92 ca, connu sous le nom d'Akodessewa et borné au nord par le lot n° 1, au sud par les lots n° 2 et 3, à l'est par le lot n° 5 et à l'ouest par une rue non dénommée ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Yikpovi Sédémon, tourneur au C.F.T., demeurant à Lomé-Akodessewa, suivant réquisition du 18 octobre 1988, n° 13 879.

Le mardi 12 mars 1991 à 10 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 4 a 98 ca, connu sous le nom d'Aviation et borné au nord par le lot n° 14, au sud par le lot n° 23, à l'est par une rue non dénommée et à l'ouest par le lot n° 3 ; dont l'immatriculation a été demandée par Mme Djossou Folly Akuyè, revendeuse demeurant à Cotonou, de passage à Lomé, suivant réquisition du 3 novembre 1988, n° 13 904.

Le lundi 11 mars 1991 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Kara, Préfecture de la Kozah, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance de 8 a 97 ca, connu sous le nom de Tomdè et borné au nord par une rue non dénommée, au sud par le lot n° 2, à l'est par la propriété Gnanlembou et à l'ouest par une rue non dénommée ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Ragouen Dowantiga Kabsa, plombier demeurant à Kara, suivant réquisition du 28 novembre 1988, n° 13 943.

Le mardi 19 février 1991 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé-Aflao, Commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance de 6 a 7 ca, connu sous le nom de Soviébé et borné au nord par le lot n° 556 A, au sud par une rue de 20 m, à l'est par les lots n° 556 A et 556 B et à l'ouest par une rue de 28 m ; dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Mamah Zakari, directeur de la bibliothèque nationale demeurant à Lomé, Tél. : 21-63-67, suivant réquisition du 19 janvier 1989, n° 14 037.

Le mercredi 20 février 1991 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Dalavé, Préfecture du Zio, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance de 9 ha 26 a 96 ca, connu sous le nom de Xévé et borné au nord par la propriété Gatoh Koffi, au sud par les propriétés Djilo Yaovi et Walipo Koffi, à l'est par la propriété Djodji Koffi et à l'ouest par la propriété Kodegou Akakpo ; dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Goudjinou Hounou, transporteur à Lomé Pa de Souza en face de la Maternité de Bè s/c de Mme Nicoué Akoko M. Akofa, sce des domaines-Lomé, suivant réquisition du 15 février 1989, n° 14 093.

Le lundi 18 février 1991 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Dalavé, Préfecture du Zio, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance de 2 ha 17 a 97 ca, connu sous le nom de Xévé et borné au nord par la propriété Goudjinou Hounou, au sud par Djilo Yaovi, à l'est par Walipo Koffi et à l'ouest par Kodegou Akakpo et Gokan Tsitsogbé ; dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Djilo Yaovi, mécanicien-Auto demeurant à Lomé Gbenyedji s/c de Mme Nicoué Akakpo Madji Akofa, sce des Domaines-Lomé, suivant réquisition du 15 février 1989, n° 14094.

Le mardi 19 février 1991 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Dalavé, Préfecture du Zio, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance de 5 ha 43 a 83 ca, connu sous le nom de Xévé et borné au nord par une piste, au sud, à l'est et à l'ouest par la collectivité Dopegno ; dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Djilo Yaovi, mécanicien-Auto demeurant à Lomé Gbenyedji s/c de Mme Nicoué Akoko M. Akofa, sce des Domaines-Lomé, suivant réquisition du 15 février 1989, n° 14 095.

Le lundi 11 mars 1991 à 10 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Agoè-Nyivé, Préfecture du Golfe, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance de 14 a 1 ca, connu sous le nom de Atsanvé et borné au nord par le lot n° 13, au sud et à l'est par des rues en projet et à l'ouest par la propriété Doughan ; dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Hoffer Kowouvi,

directeur de l'entreprise SAGEFI, 12 rue Yokélé Lomé-Tél. : 21-56-38, suivant réquisition du 14 mars 1989, n° 14 139.

Le lundi 18 mars 1991 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, Commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance de 12 a 51 ca, connu sous le nom de Wuiti et borné au nord par les lots n° 52 et 53, au sud et à l'est par des rues non dénommées et à l'ouest par le lot n° 61 ; dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Dadjinou Komlan, mécanicien auto, demeurant à Lomé-Abobokomé, 15, Rue de la Marne s/c de M. Agbessi Komi, Tél. : 21-58-24, suivant réquisition du 28 mars 1989, n° 14 160.

Le vendredi 8 mars 1991 à 10 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé-Tokoin, Commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance de 6 a 6 ca, connu sous le nom de Hédzranawòè et borné au nord par le lot n° 1108, au sud par une rue non dénommée, à l'est par le lot n° 1107 et à l'ouest par une rue non dénommée ; dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Kumana Tine, agent des douanes demeurant à Lomé - Tokoin, village S.O.S. s/c de M. Lawson Laté Dovi, 26, Rue Aniko Palako-Lomé, suivant réquisition du 7 avril 1989, n° 14 181.

Le jeudi 21 février 1991 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé-Bè, Commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 2 a 14 ca, connu sous le nom de Kpéhénou et borné au nord par les titres fonciers n° 2134 et 1406, au sud par une rue non dénommée, à l'est par d'Almeida Gazozo Dédé et à l'ouest par les héritiers du feu Adjaka Afanwoubo ; dont l'immatriculation a été demandée par la dame Kpotin Ayaba, commerçante demeurant à Lomé-Bè Afangnankomé s/c de Me Sewoavi Adjétey, notaire à Lomé, suivant réquisition du 11 juillet 1989, n° 14 309.

Le mardi 26 février 1991 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Sanguéra, Préfecture du Golfe, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance de 65 a 16 ca, connu sous le nom de Konhé et borné au nord par la propriété Agbévé Ahodonou, au sud par les propriétés Agouze Kòssi et Akpama Awoussi, à l'est par la propriété Nougolo Godigbo et à l'ouest par la propriété Emino Kbdjo ; dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Akuè-Mœvi-Kozeh Adofé Mawu-Yôfo, agent du service des impôts demeurant à Lomé (Direction des impôts), suivant réquisition du 4 août 1989, n° 14-364.

Le lundi 11 mars 1991 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Baguida, Préfecture du Golfe, consistant en un terrain en forme d'un polygone irrégulier d'une contenance de 1 ha 48 a

14 ca, connu sous le nom de Tamanyi et borné au nord par la collectivité Dansomon, au sud par Koumassi Wonou et Dekou Koffi, à l'est par Togbui Trevey et Koumassi Wonou et à l'ouest par Dekou Koffi ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Adodo Yaovi, administrateur civil à Lomé, suivant réquisition du 5 octobre 1989, n° 14 485.

Le lundi 4 mars 1991 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin Ouest, Commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance de 4 a 2 ca, connu sous le nom de Casablanca et borné au nord par le lot n° 30, au sud par une rue non dénommée, à l'est par le lot n° 22 et à l'ouest par le lot n° 32 ; dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Amededzi Komlan Mu-Kélé, agent commercial à CICA Auto dmt à Lomé-Tokoin Casablanca, Tél. sce : 21-49-87 — Dom. : 21-56-53, suivant réquisition du 23 octobre 1989, n° 14 510.

Le jeudi 7 mars 1991 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Kara, Préfecture de la Kozah, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 17 a 21 ca, connu sous le nom de Dongoyo et borné au nord par les propriétaires Karé et Koumaka, au sud par une rue non dénommée, à l'est par la propriété Tofare et à l'ouest par la propriété Yao Amegie ; dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Tchamdja M. Soumon, directeur de société demeurant à Lomé s/c de Me Afèkémè Johnson, notaire à Lomé, suivant réquisition du 20 novembre 1989, n° 14-565.

Le jeudi 7 mars 1991 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao, Commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 9 a 29 ca, connu sous le nom d'Avédji Soviépe et borné au nord par le lot n° 430, au sud par le lot n° 428, à l'est par les lots n° 432 et 431 et à l'ouest par une rue non dénommée ; dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Dagba Komi Edoh, agent commercial demeurant à Lomé-Aflao Soviépe, Tél. : 21-37-27, suivant réquisition du 21 novembre 1989, n° 14 566.

Le lundi 4 mars 1991 à 10 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Agoè-Nyivé, Préfecture du Golfe, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance de 4 a 24 ca, connu sous le nom de Fiové et borné au nord par le T.F. n° 17 379 RT, au sud par une rue non dénommée, à l'est par le lot n° 1496 et à l'ouest par le lot n° 1492 ; dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Douhadji Komlan, ingénieur des T.P. demeurant à Lomé - Bè, suivant réquisition du 4 décembre 1989, n° 14 574.

Le vendredi 22 février 1991 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Adidogomé, Préfecture du Golfe, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance de 2 ha 16 a 86 ca, connu sous le nom d'Avedji Anyigbé et borné au nord par les collectivités Etouh et Adogou Atchali, au sud par la propriété Dowe Ahiankodji Kodjo, à l'est par la collectivité Adogou Atchali et à l'ouest par la collectivité Etouh ; dont l'immatriculation a été demandée par le pasteur modérateur Agbi-Awumé Yawo dit à Lomé, 1, Rue Tokmaké, agissant pour le compte de l'église évangélique du Togo, suivant réquisition du 5 octobre 1989, n° 14 576.

Le mardi 12 mars 1991 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Dédahé, Préfecture de Dohomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance de 9 a 99 ca, et borné au nord, au sud, à l'est et à l'ouest par la collectivité Assoumatine ; dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Assoumatine Api, journaliste au ministère délégué à la Présidence, chargé de l'information demeurant à Lomé S/C M. Aféléké A. Johnson, notaire à Lomé suivant réquisition du 12 décembre 1989, n° 14 584.

Le lundi 18 mars 1991 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé Aflao, commune de Lomé consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance de 6 a 96 ca, connu sous nom d'Avenou Batomé et borné au nord et à l'ouest par des rues non dénommées, au sud par l'emprise de la ligne haute tension Lomé — Atakpamé et à l'est par le lot n° 464, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Amededji Komlan Mu-Kélé, agent commercial à Toyota CICA Auto demeurant à Lomé, mandataire de M. Ephi Yawou Otoussah, suivant réquisition du 16 janvier 1990, n° 14 617.

Le jeudi 7 mars 1991 à 10 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Kara, Commune de Kara, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 9 a 92 ca, connu sous le nom de Campement et borné au nord par la propriété Hénaou, au sud par un lot non identifié, à l'est par la propriété Ahadjitché et à l'ouest par une rue non dénommée ; dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Adote Dovi-Akue, directeur de société demeurant à Lomé s/c de M. Djibom Ezi Sémého DCNC-Lomé, suivant réquisition du 19 janvier 1990, n° 14 626.

Le mercredi 20 février 1991 à 10 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé Aflao, Commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 14 a 54 ca, connu sous le nom de Fotsivi et borné au nord et au sud par des rues en projet, à l'est par

le lot n° 5 et à l'ouest par les lots n° 1 et 2 ; dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Abah Koba Kwami, directeur de société demeurant à Lomé, 17, Rue de la Gare, suivant réquisition du 22 janvier 1990, n° 14 629.

Le mercredi 13 mars 1991 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé, Commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 4 a 35 ca, connu sous le nom de Nyékonakpè et borné au nord par la collectivité Atikpo Maglo, au sud par le lot n° 27, à l'est par le lot n° 29 et à l'ouest par une rue en projet ; dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Zokpodé Sémévo, employé de commerce demeurant à Lomé, suivant réquisition du 1er février 1990, n° 14 648.

Le mercredi 27 février 1991 à 10 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé Aflao, Commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 4 a 64 ca, connu sous le nom de Gakfi et borné au nord par le lot n° 1326, au sud par la jonction de deux rues en projet, à l'est et à l'ouest par des rues en projet ; dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Agossou Ekoué, gendarme en retraite, demeurant à Lomé s/c de Me Séwoavi T. Adjetey, notaire à Lomé, suivant réquisition du 19 février 1990, n° 14 673.

Le mercredi 5 mars 1991 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Bè, Commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 3 a 00 ca, connu sous le nom d'Adakpamé et borné au nord par une rue non dénommée, au sud par le lot n° 427, à l'est par le lot n° 426 et à l'ouest par les lots n° 424 et 425 ; dont l'immatriculation a été demandée par la dame Sodokin Amélévi, ménagère demeurant à Lomé Tokom Gbadago s/c de M. Agbovi Yawo, DCNC — Tél. : 21-03 57 — Lomé, suivant réquisition du 6 mars 1990, n° 14 694.

Le lundi 11 mars 1991 à 15 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Kara, Commune de Kara, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 10 a 49 ca, connu sous le nom de Tomdè et borné au nord, au sud et à l'ouest par la collectivité Gnassingbé et à l'est par une rue en projet ; dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Atchah Kadaring Sama, militaire demeurant à Lomé, camp R.I.T., suivant réquisition du 9 mars 1990, n° 14 701.

Le mercredi 20 février 1991 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à

Agoè-Nyivé, Préfecture du Golfe, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance de 6 a 26 ca, connu sous le nom de Zone Centrale Nord E 2e et borné au nord par le lot n° 733, au sud par le lot n° 737, à l'est par une rue non dénommée et à l'ouest par le lot n° 734 ; dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Gneza Komlan Agbégnigan, agent de police demeurant à Cinkassé s/c de M. Bakari Souley, 83, Rue Gaïtou près de l'hôtel Bignon, suivant réquisition du 13 mars 1990, n° 14 706.

Le vendredi 1er mars 1991 à 10 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé-Aflao, Commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 4 a 44 ca, connu sous le nom de Gakli et borné au nord par le lot n° 1189, au sud par le lot n° 1191, à l'est par la propriété de l'Assemblée de Dieu et à l'ouest par une rue non dénommée ; dont l'immatriculation a été demandée par Mile Zokpodo Afi Sitou, employée de banque demeurant à Lomé s/c de M. Nouchet Kassa Todegbey, dessinateur de bâtiments au T.P. en retraite à Lomé, suivant réquisition du 19 mars 1990, n° 14 712.

Le mardi 26 février 1991 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé, Commune de Lomé consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 6 a 39 ca, connu sous le nom d'Aguiarkomé et borné au nord par un lot non numéroté, au sud par la propriété Ametozion et un lot non numéroté, à l'est par l'Avenue Maman N'Danida et à l'ouest par un lot non numéroté ; dont l'immatriculation a été demandée par la dame Adjey Akouavi, née de Souza, commerçante demeurant à Lomé, Rue de la Marne, quartier Marché St Michel, agissant au nom et pour le compte du feu de Souza Messan, suivant réquisition du 19 mars 1990, n° 14 714.

Le vendredi 8 mars 1991 à 10 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Kara, Commune de Kara, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 6 a 00 ca, connu sous le nom d'Agamade et borné au nord par le lot n° 875, au sud par le lot n° 879, à l'est par le lot n° 878 et à l'ouest par une rue en projet ; dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Tchédre Tani, technicien à CIMTOGO demeurant à Lomé - Bè, Tél. : 21-08-59, suivant réquisition du 26 mars 1990, n° 14 719.

Le lundi 11 mars 1991 à 10 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Kara, Commune de Kara, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 6 a 47 ca, connu sous le nom de Tomdè et borné au nord par une rue en projet, au sud par le lot n° 352, à l'est par le lot n° 353 et à l'ouest par le lot n° 349 ; dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Tchédre

Tani, technicien à CIMTOGO demeurant à Lomé - Bè, Tél. : 21-08-59, suivant réquisition du 26 mars 1990, n° 14 720.

Le vendredi 22 mars 1991 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, Commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 4 a 95 ca, connu sous le nom de Nkafu et borné au nord par le lot n° 15, au sud par la collectivité Zandji, à l'est par une rue non dénommée et à l'ouest par la collectivité Zandji ; dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Tagba Abi Tchao, commis d'administration demeurant à Lomé s/c de M. Fiogbé Kokou, géomètre-dessinateur à la voirie - Lomé, suivant réquisition du 26 mars 1990, n° 14 724.

Le lundi 18 février 1991 à 10 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Agoè-Nyivé, Préfecture du Golfe, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance de 6 a 73 ca, connu sous le nom de Zone Centrale et borné au nord et à l'ouest par des rues non dénommées, au sud par le lot n° 321 et à l'est par le lot n° 322 ; dont l'immatriculation a été demandée par la dame Ohin Ahlonkoba, épouse Batascone, agent de promotion sociale demeurant à Kpalimé s/c de Mme Kamara Mondjon' Nawé, cour suprême, Tél. : 21 22-58, suivant réquisition du 30 mars 1990, n° 14 731.

Le vendredi 15 mars 1991 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Amoutivé, Commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 7 a 83 ca, connu sous le nom de Doulassamé et borné au nord et à l'est par le surplus de la propriété du feu Dadzie Amouzou, au sud par le T.F. n° 17 367 RT et le surplus de la propriété du feu Dadzie et à l'ouest par la rue de France ; dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Amaglo Yawo, soudeur demeurant à Lomé-Doulassamé, Rue Akrowa n° 5, représentant son feu père M. Amaglo Mensah, ayant demeuré à Lomé, suivant réquisition du 5 avril 1990, n° 14 743.

Le lundi 4 mars 1991 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Agoè-Nyivé, Préfecture du Golfe, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance de 6 a 22 ca, connu sous le nom de Fiové et borné au nord et à l'est par des rues non dénommées, au sud par le lot n° 709 et à l'ouest par le lot n° 699 ; dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Kogoe E. Akrima, professeur à l'université du Bénin demeurant à Lomé - Aflao Adidogomé, suivant réquisition du 5 avril 1990, n° 14 744.

Le lundi 18 février 1991 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Agoè-Nyivé, Préfecture du Golfe, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 5 a 12 ca, connu sous le nom de Totsi et borné au nord par le lot n° 80, au sud par le lot n° 83, à l'est par les lots n°s 81, 82 et 83 et à l'ouest par une route de 50 m ; dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Akakpo Edo Kokou, inspecteur des douanes demeurant à Lomé - Nukafu, Tél. : 21-26-57, suivant réquisition du 9 avril 1990, n° 14 748.

Le lundi 18 février 1991 à 10 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao, Commune du Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 6 a 00 ca, connu sous le nom d'Agbalépédogan et borné au nord par le lot n° 1070, au sud par une rue en projet, à l'est par le lot n° 1061 et à l'ouest par le lot n° 1059 ; dont l'immatriculation a été demandée par M. et Mme Comlanvi F. Akibodé et Ayaba Akibodé, née d'Almeida, fonctionnaire en retraite demeurant à Lomé, 50 Avenue Nicolas Grunitzky, Tél. : 21-66-00, suivant réquisition du 16 avril 1990, n° 14 756.

Le mardi 19 février 1991 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 9 a 99 ca, connu sous le nom de Maman N'Danida et borné au nord par les lots n°s 438 et 437, au sud par les lots n°s 441 et 442, à l'est et à l'ouest par des rues en projet ; dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Etey Benissan Entrepreneur Bâtitseur, demeurant à Lomé s/c de M. Badjené Yao, Topographe à Lomé Tél. 21-43-81, suivant réquisition du 18 avril 1990, n° 14 765.

Le lundi 18 février 1991 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao, Commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 6 a 00 ca, connu sous le nom d'Agbalépédogan et borné au nord par le lot n° 1975, au sud par le lot n° 1973, à l'est par une rue en projet et à l'ouest par le lot n° 1968 ; dont l'immatriculation a été demandée par la dame Akouélé Adoté, née Dosseh Commerçante, demeurant à Lomé 50 Avenue Gruinitzky s/c de M. et Mme Akibodé Comlanvi Tél. 21-66-00, suivant réquisition du 20 avril 1990, n° 14 766.

Le lundi 18 février 1991 à 10 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 6 a 00 ca, connu sous le nom d'Agbalépédogan et borné au nord par le lot n° 1073, au sud par une rue en projet, à l'est par le lot n° 1064 et à l'ouest par le lot n° 1062, dont l'immatriculation a été demandée par la dame Tete Sogbossi, ménagère, demeurant à Lomé, 50 avenue Nicolas Grunitzky s/c de M. Akibodé comlanvi Tél. : 21-66-00, suivant réquisition du 20 avril 1990, n° 14767.

Le jeudi 28 février 1991 à 10 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Agoè-Nyivé, Préfecture du golfe, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 7 a 97 ca, connu sous le nom de la gendarmerie et borné au nord par le lot n° 96, au sud par le lot n° 94, à l'est et à l'ouest par des rues non dénommées ; dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Massina Palouki, enseignant, demeurant à Lomé Klikamé Tél. 21-50-69, suivant réquisition du 30 avril 1990, n° 14 778.

Le mercredi 6 mars 1991 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Sanguéra, préfecture du golfe, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 1 ha 26 a 66 ca, connu sous le nom de Amedenta et borné au nord et à l'est par la Collectivité Sowadzede Afawobo, au sud par la Collectivité Dewui Adjévi et à l'ouest par les propriétés Gaha Kokou et Agbavor Amœvi ; dont l'immatriculation a été demandée par la dame Mensah Quamba Dzidzo, Commerçante, demeurant à Lomé s/c de M. Koumedi Kossi, Lomé, 54 Avenue du 24 Janvier, suivant réquisition du 8 mai 1990, n° 14 795.

Le vendredi 8 mars 1991 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Agoè-Nyivé, Préfecture du golfe, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 17 a 95 ca, connu sous le nom de Houmbi et borné au nord et à l'ouest par des rues en projet, au sud par les lots n°s 129 et 131 et à l'est par une rue en projet ; dont l'immatriculation a été demandée par la dame Apeleté Massan, Commerçante, demeurant à Lomé s/c de M. Adjimaké DGUH Lomé, suivant réquisition du 17 mai 1990, n° 14 803.

Le vendredi 8 mars 1991 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Agoè-Nyivé, Préfecture du golfe, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 31 a 14 ca, connu sous le nom de Houmbi et borné au nord par une rue en projet et le lot n° 136, au sud par les lots n°s 140 et 142, à l'est par une rue en projet et à l'ouest par une rue en projet ; dont l'immatriculation a été demandée par la dame Apeleté Massan, Commerçante, demeurant à Lomé s/c de M. Adjimahe DGUH Lomé, suivant réquisition du 17 mai 1990, n° 14 804.

Le vendredi 8 mars 1991 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Agoènyivé, Préfecture du golfe, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 5 a 99 ca, connu sous le nom de Houmbi et borné au nord par le lot n° 130, au sud par le lot n° 126, à l'est par le lot n° 128 et à l'ouest par une rue en projet ; dont l'immatriculation a été demandée par la dame Apeleté Massan, Commerçante, demeurant à Lomé s/c de M. Adjimahe DGUH Lomé, suivant réquisition du 17 mai 1990, n° 14 807.

Le mercredi 20 février 1991 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao, Commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 5 a 91 ca, connu sous le nom de Batomé et borné au nord par le lot n° 663, au sud par le lot n° 659, à l'est par une rue en projet et à l'ouest par le lot n° 660 : dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Sénamé Mawunenu Baëta, médecin gynécologue obstétricien au CHU, et Mme Pellitero, épouse Baëta, médecin Pédiatre, demeurant à Lomé s/c de Me. Ecoue Acouétey, suivant réquisition du 18 mai 1990, n° 14 808.

Le mardi 19 février 1991 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Agoè-Nyivé, Préfecture du golfe, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 38 a 66 ca, connu sous le nom de Zonoussimé et borné au nord par la Collectivité Amegbe Fiakou, au sud et à l'est par la Collectivité Siaka Ativi et à l'ouest par la Collectivité Aziankou Douko ; dont l'immatriculation a été demandée par la dame Anthony Nuvéla, Enseignante en retraite, demeurant à Lomé, Avenue Maman N'Danida s/c de Mme d'Almeida Afiwa Direction Générale des Impôts Lomé, suivant réquisition du 18 mai 1990, n° 14809.

Le vendredi 1er mars 1991 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Gbodjomé, Préfecture des Lacs, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 1 ha 42 a 7 ca, connu sous le nom d'Agbodankopé et borné au nord par la propriété Messanvi Winckler, au sud par la propriété Midadje Noamessi, à l'est par les propriétés Akakpo et Kokouvi Agbebou et à l'ouest par la propriété Zoumavo Avoudjigbé ; dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Amegee Komigan, Employé de Commerce en retraite, demeurant à Lomé Ahanoukopé, Avenue de la Nouvelle Marche n° 36, suivant réquisition du 22 mai 1990, n° 14 814.

Le lundi 25 février 1991 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Agoè-Nyivé, Préfecture du golfe, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 11 a 98 ca, connu sous le nom de zone nord de la gendarmerie et borné au nord par le lot n° 138, au sud et à l'est par des rues non dénommées et à l'ouest par les lots n°s 136 et 137 ; dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Johnson A. Togbé Benyi, Directeur Commercial à la STS, demeurant à Lomé Tokoin Trésor Tél. 21-21-89 / 21-09-33, suivant réquisition du 28 mai 1990, n° 14 817.

Le vendredi 8 février 1991 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Agoè-Nyivé, Préfecture du golfe, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 5 a 59 ca, connu sous le nom de Nyivémé et

borné au nord par une rue non dénommée, au sud par le lot n° 69, à l'est par le lot n° 66 et à l'ouest par le lot n° 65 bis ; dont l'immatriculation a été demandée par la dame Mupapa Dédé, née Boccovi, propriétaire, demeurant à Lomé s/c de M. Johnson Kodjovi DCNC Lomé, suivant réquisition du 29 mai 1990, n° 14 832.

Le vendredi 22 février 1991 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, Commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 23 a 97 ca, connu sous le nom de Wuiti et borné au nord, à l'est et à l'ouest par des rues non dénommées, au sud par les lots n°s 54 et 55 ; dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Grunitzky Adoh, Architecte, demeurant à Lomé Tél. 21-26-24, suivant réquisition du 6 juin 1990, n° 14 845.

Le mercredi 6 mars 1991 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tsévié, Préfecture du Zio, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 11 ha 79 a 11ca, connu sous le nom de Wli Loluiweko et borné au nord par les propriétés Agbedam et Aholou, au sud par les propriétés Koumedzro, Dola et Anaglan, à l'est par les propriétés Aholou et Kpotima et à l'ouest par les propriétés Tameklo et Kpotima ; dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Doglo Dansomon, Revendeur, demeurant à Agoè-Nyivé Atsanvé, Tél. 21-80-92, suivant réquisition du 6 juin 1990, n° 14 846.

Le jeudi 14 mars 1991, à 8 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Dapaong, commune de Dapaong, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 13 a 17 ca, connu sous le nom de Kombonloaga et borné au nord, au sud et à l'ouest par des rues non dénommées, à l'est par les lots n°s 233 et 234, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Yamba Malic, Technicien géomètre demeurant à Dapaong Kombonloaga (préfecture de Tône), suivant réquisition du 6 juin 1990, n° 14847.

Le jeudi 14 mars 1991, à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 6 a 02 ca, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par le lot n° 2896, au sud par une rue en projet, à l'est par le lot n° 2892 et à l'ouest par le lot n° 2890, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Amedonou, F. Obubé, commerçant, demeurant à Lomé-Tokoin St Joseph, 4 rue Belle Ville Tél : 21-63-33 suivant réquisition du 11 juin 1990, n° 14850.

Le jeudi 21 février 1991, à 10 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Agoè-Nyivé, Préfecture du Golfe, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une conte-

nance de 7 a 92 ca, connu sous le nom de Démakpôé et borné au nord par le lot n° 773, au sud par le n° 777, à l'est par une rue non dénommée et à l'ouest par le lot n° 775, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Ali Nadjombé, militaire Officier des FAT demeurant à Lomé, Camp du RIT Tél. 21-28-91 ; 21-28-92, suivant réquisition du 13 juin 1990, n° 14854.

Le jeudi 7 mars 1991, à 10 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Kara, préfecture de la Kozah, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 8 a 93 ca, connu sous le nom de Dongoyo et borné au nord et à l'est par des rues non dénommées, au sud et à l'ouest par la collectivité Akoussou, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Tchaa Adjoua, ingénieur en Industrie alimentaire à la Brasserie du Bénin, demeurant à Lomé s/c de M. D.K. Agboklu domaines-Lomé suivant réquisition du 19 juin 1990, n° 14858.

Le lundi 25 février 1991, à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Noépé préfecture du Zio, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 2 ha 50 a 57 ca et borné au nord par la propriété Kossode Abunéke, au sud par la collectivité Gonyui, à l'est par les collectivités Goyi et Tsikponou et à l'ouest par la route Noépé Kovié, dont l'immatriculation a été demandée par le Pasteur Agbi-Awume Yawo, modérateur et mandataire de l'église Evangélique du Togo, demeurant à Lomé, 1 rue Tokmaké suivant réquisition du 20 juin 1990, n° 14863.

Le jeudi 21 février 1991 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Agoényivé, préfecture du golfe, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 11 a 52 ca, connu sous le nom de Démakpôé et borné au nord par les lots n°s 606 et 607, au sud par les lots n°s 601 bis 602 bis et 603 bis, à l'est par le lot n° 604 et à l'ouest par une rue non dénommée, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Tagba Agbi Tchao, biologiste, demeurant à Lomé, 153 avenue Duisburg suivant réquisition du 27 juin 1990, n° 14869.

Le jeudi 14 mars 1991 à 10 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Cinkassé, préfecture de Tône consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 11 a 98 ca, connu sous le nom de Pogyogou et borné au nord, au sud et à l'ouest par la propriété Djisnaba et à l'est par la propriété Ponkorgo, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Ponkorgo Mamadou, commerçant demeurant à Cinkassé s/c de M. Kombaté Botré Flindjo Tél 21-57-35, suivant réquisition du 27 juin 1990, n° 14873.

Le jeudi 14 mars 1991 à 10 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Cinkassé, préfecture de Tône consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 14 a 72 ca, connu sous le nom de Pogyogou et borné au nord, au sud, à l'est et à l'ouest par la propriété Djisnaba, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Ponkorgo Mamadou, commerçant, demeurant à Cinkassé s/c de M. Kombaté B. Flindjo Tél 21-57-35, suivant réquisition du 27 juin 1990, n° 14874.

Le jeudi 14 mars 1991, à 15 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Cinkassé préfecture de Tône, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 6 a 63 ca, et borné au nord par la propriété Boukari, au sud par la propriété Akpabie, à l'est par la propriété Djisnaba et à l'ouest par la route nationale n° 1, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Ponkorgo Mamadou commerçant demeurant à Cinkassé s/c de M. Kombaté B. Flindjo Tél. 21-57-35, suivant réquisition du 27 juin 1990, n° 14875.

Le vendredi 1er mars 1991, à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 6 a 59 ca, connu sous le nom de Gakli et borné au nord par les lots n°s 1010 et 1018, au sud par le lot n° 1019 bis, à l'est et à l'ouest par des rues en projet, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Agbenuti Komla Ganyo, agent technique de la statistique, demeurant à Lomé Aflao-Gakli s/c de M. Adjimahe Kwassi DHUH Lomé, suivant réquisition du 27 juin 1990, n° 14876.

Le jeudi 28 février 1991 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 6 a 00 ca, connu sous le nom de Abovey et borné au nord par le titre foncier n° 13880 RT, au sud par une rue non dénommée, à l'est par le lot n° 148 et à l'ouest par le lot n° 152, dont l'immatriculation a été demandée par M. Goeh-Akué Adoté Dodji, commerçant demeurant à Lomé-Tokoin Abovey, suivant réquisition du 5-7-1990, n° 14883.

Le mercredi 20 février 1991 à 7 h 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao-Avenou-Batomé commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 6 a 00 ca connu sous le nom de Aflao-Avenou-Batomé et borné au nord par le lot n° 433, au sud par le lot n° 431, à l'est par une rue non dénommée à l'ouest par le lot n° 427, dont l'immatriculation a été demandée par M. Gogue Tchabouré professeur à l'ESTEG à l'UB. à Lomé, suivant réquisition du 9-7-1990, n° 14891.

Le mardi 26 février 1991, à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Agoè-Nyivé, Préfecture du Golfe, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 2 ha 02 a 49 ca connu sous le nom de Ahonkpôé et borné au nord par Promaïco et Kuala, au sud par Gaizo Komla et Kpowbie Ayenam, à l'est par Soadjede Messan et à l'ouest par Promaïco et le titre foncier n° 19387 R.T. dont l'immatriculation a été demandée par M. Kpowbie Ayenam, directeur général adjoint de l'OPAT demeurant à Lomé, suivant réquisition du 13-7-1990, n° 14899.

Le mardi 12 mars 1991 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 6 a 06 ca, connu sous le nom de Hédzranawoè, et borné au nord par les lots nos 710 et 711, au sud par le lot 708, à l'est par le lot n° 716 et à l'ouest par une rue non dénommée, dont l'immatriculation a été demandée par M.

Alagnon Yawo Adzaledo, instituteur à l'école primaire publique de Kévé, Y demeurant, suivant réquisition du 30-7-1990, n° 14932.

Le jeudi 7 mars 1991 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Dalavé, préfecture du Zio, consistant en une parcelle de terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 11 ha 99 a 86 ca, connu sous le nom de Tolokpôé et borné au nord et à l'ouest par la propriété Akakpo Atson Viwoto, au sud par le terrain de M. G. Ackey, à l'est par la collectivité de Kpomé, dont l'immatriculation a été demandée par M. Fabi Akani Messan Olympio, infirmier d'Etat demeurant à Lomé Bè Pa de Souza, 91 rue da Gloria, suivant réquisition du 31 juillet 1990, n° 14936.

Le Conservateur de la Propriété foncière,
TATCHO Panessa.